

## **Arrêté ministériel portant désignation des membres du Conseil du Fonds de la santé et de la production des animaux. 15.05.1997 (M.B.15.08.1997)**

**Art. 1.** Sont désignés membres du Conseil du Fonds de la santé et de la production des animaux:

- 1° M. C. Crohain, secrétaire général du Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture;
- 2° M. P. De Brauwer, directeur général de l'Administration de la Santé animale et de la Qualité des Produits animaux;
- 3° M. L. Hallet, conseiller général à l'Inspection générale des Services vétérinaires;
- 4° M. P. Buggenhout, conseiller général à l'Inspection générale de la Qualité des Produits animaux;
- 5° M. E. Schenk, inspecteur général des Finances, délégué par le Ministre du Budget;
- 6° M. L. Moor, inspecteur en chef-directeur à l'Institut d'Expertise vétérinaire;
- 7° M. J. Maesen, représentant du Boerenbond belge;
- 8° M. J. Matthys, représentant du Boerenbond belge;
- 9° M. A. De Bruyn, représentant de l'Alliance agricole belge;
- 10° M. Y. Somville, représentant de la Fédération nationale des Unions professionnelles agricoles;
- 11° M. L. Cassart, représentant des Fédérations d'associations agréées de lutte contre les maladies des animaux;
- 12° M. R. Catrysse, représentant des Fédérations d'associations agréées de lutte contre les maladies des animaux;
- 13° M. H. Herman, représentant des associations agréées d'élevage;
- 14° M. A. D'hooghe, représentant des associations agréées d'élevage;
- 15° M. P. Van Meirhaeghe, représentant du Verbond voor Pluimvee, Eieren en Konijnen;
- 16° M. R. Losfeldt, représentant des Associations provinciales d'aviculteurs et cuniculteurs professionnels des provinces wallonnes;
- 17° M. J. Boone, représentant de la Confédération belge de l'Industrie laitière;
- 18° M. J. Locht, représentant de la Confédération belge de l'Industrie laitière.

**Art. 2.** Sont désignés suppléants des membres, visés par l'article 1er, 3° à 18° du présent arrêté, respectivement:

- 1° M. L. Lengelé, vétérinaire-directeur à l'Inspection générale des Services vétérinaires;
- 2° M. C. Van Den Maegdenbergh, ingénieur-directeur à l'Inspection générale de la Qualité des Produits animaux;
- 3° M. L. Waterschoot, auditeur, délégué par le Ministre du Budget;
- 4° M. J. Gustin, inspecteur-chef de service à l'Institut d'Expertise vétérinaire;
- 5° M. P. De Winter, représentant du Boerenbond belge;
- 6° M. E. Leloup, représentant du Boerenbond belge;
- 7° M. A. Masure, représentant de l'Alliance agricole belge;
- 8° M. Y. Hayez, représentant de la Fédération nationale des Unions professionnelles agricoles;
- 9° M. J. Detiffe, représentant des Fédérations d'associations agréées de lutte contre les maladies des animaux;
- 10° M. M. Van Dessel, représentant des Fédérations d'associations agréées de lutte contre les maladies des animaux;
- 11° M. R. Devleeschouwer, représentant des associations agréées d'élevage;
- 12° M. E. Steyaert, représentant des associations agréées d'élevage;
- 13° M. J. Viaene, représentant du Verbond voor Pluimvee, Eieren en Konijnen;
- 14° Mme. R. Bruyère représentant des Associations provinciales d'aviculteurs et cuniculteurs professionnels des provinces wallonnes;
- 15° M. R. Debergh, représentant de la Confédération belge de l'Industrie laitière;
- 16° M. J.M. Schevenels, représentant de la Confédération belge de l'Industrie laitière.

**Art. 3.** Sont désignés comme secrétaires du Conseil du Fonds de la santé et de la production des animaux:

- 1° M. J.P. Vermeersch, vétérinaire-directeur ff. à l'Inspection générale des Services vétérinaires;
- 2° M. D. Winandy, ingénieur principal à l'Inspection générale de la Qualité des Produits animaux.

**Art. 4.** L'arrêté ministériel du 24 juin 1991 portant nomination des membres du Conseil du Fonds de la santé et de la production des animaux est abrogé.